

**Points de Vigilance en service de soins
à domicile (SAAD, SPASAD, SSIAD, ...)
devant un ou plusieurs cas Covid-19
suspectés ou confirmés**

version 1 du 26/03/2020





**Points de vigilances en services de
soins à domicile**
devant un ou plusieurs cas Covid-19
suspectés/confirmés

Version 1
Rédaction FB/ET/CBS
26/03/2020
Page 2 sur 10

Sommaire

Définitions	4
Organisation générale	5
Professionnels.....	5
Logistique	6
Dotation en matériel	6
Déchets :	6
Organisation de la prise en charge des cas suspects/confirmés.....	7
Organisation des tournées	7
Soins de nursing	7
Gestions des <i>excreta</i>	7
Gestion du linge et de l'environnement.....	8
Gestion du linge :	8
Gestion de l'environnement :	8
Information et Communication.....	9
Liens et documents utiles.....	10



**Points de vigilances en services de
soins à domicile**
devant un ou plusieurs cas Covid-19
suspectés/confirmés

Version 1
Rédaction FB/ET/CBS
26/03/2020
Page 3 sur 10

Liste des abréviations

AES	Accident d'exposition au sang
DAOM	Déchet assimilable aux ordures ménagères
DASRI	Déchet d'activité de soins à risque infectieux
SHA	Solution hydro-alcoolique

Suivi des modifications

Date	Modifications
26/03/2020	Rédaction du document



Points de vigilances en services de soins à domicile devant un ou plusieurs cas Covid-19 suspects/confirmés

Version 1
Rédaction FB/ET/CBS
26/03/2020
Page 4 sur 10

Présentation générale :

Le présent document a pour objectif de rappeler les différents points de vigilance dans la gestion d'un épisode impliquant un ou plusieurs cas de Covid-19 parmi les usagers et/ou les professionnels dans le cadre des soins à domicile ou en collectivité pour personnes âgées de type résidences autonomes. Il s'agit d'une check-list qui collige les points de vigilance qui contribuent à une gestion optimale de la situation. Il complète mais ne reprend pas les conduites à tenir proposées par les différentes sociétés savantes. Le document est établi au regard des connaissances actuelles et est susceptible d'évoluer.

Définitions

Cas confirmé : personne dépistée positive COVID-19.

Cas suspect :

- ✓ toute personne présentant : fièvre ou sensation de fièvre, toux, gêne respiratoire pouvant aller jusqu'à la détresse respiratoire ou tout autre symptomatologie évocatrice selon les dernières recommandations en vigueur.
- ✓ toute personne même asymptomatique ayant eu un contact étroit et prolongé avec un cas

Contact étroit : personne qui, à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a partagé le même lieu de vie (par exemple : famille, même chambre) ou a eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas et/ou pendant plus de 15 minutes, lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas dans un moyen de transport de manière prolongée ; ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats. Ou qui a prodigué directement des soins ou assisté à des soins à un cas confirmé sans moyen de protection adapté.



Points de vigilances en services de soins à domicile devant un ou plusieurs cas Covid-19 suspects/confirmés

Version 1
Rédaction FB/ET/CBS
26/03/2020
Page 5 sur 10

Organisation générale

- Ne maintenir que les soins indispensables
- Différer ou réduire la fréquence de tous les soins et services qui peuvent l'être.
- Prévoir, si nécessaire, un renfort en personnel pour assurer la continuité de la prise en charge.
- Identifier les cas suspects/confirmés parmi les usagers, si possible prévoir une prise en charge par une équipe dédiée, à défaut les prendre en charge en fin de tournée, à défaut protéger la tenue à l'aide d'une surblouse changée entre chaque usager, renforcer les mesures d'hygiène des mains et la désinfection du matériel réutilisable pour d'autres usagers.
- Prévoir la possibilité d'une procédure dégradée lorsqu'aucune autre solution plus adaptée n'est possible.

Exemple : en sollicitant les familles au sein du domicile pour prendre le relais si celles-ci sont aidantes, tout en leur passant les consignes des mesures d'hygiène à respecter.

- Activer la cellule de crise prévue dans le cadre du plan de continuité des prises en charge.
- Identifier un référent Covid-19 au sein du service/organisme. Il sera membre de la cellule de crise et garant du respect des mesures d'hygiène prescrites et assurera le lien avec l'ARS le cas échéant.

Professionnels

Professionnels à risque de développer une forme grave

Au regard de l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 14/03/2020 (référence en annexe) :

- Prévoir l'identification des professionnels à risque de développer une forme grave
- Dans la mesure du possible ne pas leur faire prendre en charge les cas confirmés ou fortement suspects par le médecin, à défaut prévoir un port du masque chirurgical systématique sur la totalité du temps de travail, dans le respect des conditions d'utilisation, de tolérance.

Lentilles de contact

Privilégier le port de lunettes de vue.

Prérequis :

- Cheveux courts ou attachés
- Absence de bijoux (bagues, alliance, montre bracelet, boucles d'oreilles pendantes etc.)
- Ongles courts sans vernis ni faux-ongles



Points de vigilances en services de soins à domicile devant un ou plusieurs cas Covid-19 suspects/confirmés

Version 1
Rédaction FB/ET/CBS
26/03/2020
Page 6 sur 10

Tenue professionnelle

- La tenue doit être propre et changée quotidiennement
- Elle est retirée en fin de journée, et mise au linge sale (le linge peut ne pas être lavé le soir même mais il ne doit pas être remis ou être au contact de linge propre...).
- Réaliser une hygiène des mains après avoir manipulé du linge sale et avant de manipuler du linge propre.

Outils de communication professionnels :

- Éviter d'utiliser son téléphone portable professionnel sans avoir réalisé une hygiène des mains,
- Désinfecter régulièrement son téléphone

Logistique

Dotation en matériel

S'assurer de disposer du matériel suivant en quantité suffisante et de la capacité de réapprovisionnement en cas de besoin :

- Masques chirurgicaux
- Lunettes de protection (à défaut des lunettes/masque de plongée étanche)
- Privilégier la désinfection des mains avec une solution hydro-alcoolique
- En cas de lavage des mains avec de l'eau et du savon et se sécher les mains avec un essuie-main à usage unique (essuie-tout) ou à défaut un linge propre (Ne pas utiliser de linge déjà utilisé) qui sera mis au linge sale immédiatement après.
- Gants à usage unique uniquement en cas d'exposition à des liquides biologiques, lors de contact avec des muqueuses ou s'il existe un risque d'AES
- Produits désinfectants (eau de javel ou désinfectant virucide EN14476),
- Tablier plastique/sur blouse

Déchets :

- Lorsque la filière DASRI existe, les déchets liés à la prise en charge de cas suspects ou confirmés seront éliminés dans cette filière de manière préférentielle et sans distinction des autres déchets DASRI.
- Lorsque la filière DASRI n'existe pas, laisser un sac poubelle dans la chambre. Une fois rempli il sera fermé, mis dans un second sac également fermé. Le tout sera stocké 24h avant élimination via le circuit habituel.



Points de vigilances en services de soins à domicile devant un ou plusieurs cas Covid-19 suspects/confirmés

Version 1
Rédaction FB/ET/CBS
26/03/2020
Page 7 sur 10

Organisation de la prise en charge des cas suspects/confirmés

Organisation des tournées

- Prévoir la prise en charge des usagers Covid-19 dans l'idéal par une personne dédiée ou à défaut en fin de tournée.
- Limiter le recours à des professionnels intérimaires pour ces personnes, éviter les stagiaires, si possible.
- Les cas confirmés ou suspects de Covid-19, doivent être pris en charge en respectant les mesures d'hygiène habituelles dites précautions « standard » (dont le respect des pratiques d'hygiène des mains) complétées des précautions de type « gouttelette » (avec notamment le port d'un masque chirurgical) et « contact » (avec la protection de la tenue professionnelle en cas de contact avec le patient ou son environnement).
- Respecter les consignes d'habillage et de déshabillage (3)
- Prévoir une hygiène des mains par désinfection avec une SHA ou à défaut lavage au savon des usagers à chaque passage du professionnel. Leur donner la consigne, s'ils en ont la capacité, de le faire plusieurs fois dans la journée et dans tous les cas après passage aux toilettes et avant repas. Pour les plus dépendants, leur faire réaliser cette hygiène des mains, *a minima*, lors de chaque intervention.

Soins de nursing

- Organiser la planification des soins de façon à prendre en charge les usagers Covid-19 par le même professionnel.
- Mettre en place les mesures barrières et s'assurer que tous les intervenants en ont pris connaissance.
- Chaque professionnel tient le journal de ses passages auprès des usagers en veillant à tracer la chronologie des interventions (le sens de la tournée doit être défini en amont).

Gestions des excréta

Une excrétion virale dans les selles est possible et justifie les mesures suivantes :

- Pour les usagers continents :
 - Vérifier à chaque passage au domicile que les toilettes sont propres et que la personne a bien tiré la chasse d'eau.
- Pour les usagers incontinents :
 - Effectuer les changes en respectant le port de tablier plastique et le port de gants
 - Manipuler les protections avec des gants à usage unique
 - Les éliminer ensuite dans un sac fermé hermétiquement et le mettre dans la poubelle aussitôt.



Points de vigilances en services de soins à domicile
devant un ou plusieurs cas Covid-19
suspectés/confirmés

Version 1
Rédaction FB/ET/CBS
26/03/2020
Page 8 sur 10

Gestion du linge et de l'environnement

Mesures de prévention : se référer à l'avis de la SF2H relatif au traitement du linge, au nettoyage des locaux ayant hébergé un cas confirmé à 2019-nCoV et à la protection des personnels du 07 février 2020 (2).

Gestion du linge :

- La manipulation du linge sale se fait avec une protection de la tenue professionnelle, port d'un masque chirurgical et lunettes de protections et des gants à usage unique
- Les lunettes de protection devront être désinfectées après chaque utilisation
- Réaliser une hygiène des mains après manipulation du linge sale
- Ne pas secouer le linge sale
- Ne pas plaquer le linge contre soi
- Réaliser un lavage en machine à 60 °C pendant au moins 30 minutes
- Si du linge ne supporte pas des températures élevées le laisser en sac fermé pendant 6 jours avant de le laver comme à l'habitude
- Concernant la réfection du lit : ne pas secouer le linge de lit sale, ni le prendre contre soi,

Gestion de l'environnement :

- Aérer régulièrement les pièces, a minima 3 fois par jour et minimum 15 minutes à chaque fois.
- L'utilisation de l'eau de Javel nécessite le respect de certaines règles notamment de dilution et de durée de conservation(3) → le virus est sensible à l'eau de javel à 0,5 % de Ca.

Le virus a une capacité de survie dans l'environnement pouvant aller jusqu'à 3h sur surfaces sèches et jusqu'à 6 jours sur surfaces humides. Ceci justifie un entretien minutieux idéalement pluriquotidien, *a minima* quotidien ciblant plus particulièrement :

- les poignées de porte,
- le téléphone
- les boutons (télécommandes, interrupteurs, etc.)
- les poignées/accoudoirs des fauteuils ou chaises de repos
- la salle de bain et les toilettes
- ne pas oublier les barrières de lit, les cannes ou déambulateurs... le cas échéant.



**Points de vigilances en services de
soins à domicile**
devant un ou plusieurs cas Covid-19
suspectés/confirmés

Version 1
Rédaction FB/ET/CBS
26/03/2020
Page 9 sur 10

Information et Communication

- Informer le médecin de santé au travail pour la prévention et la gestion des cas parmi les professionnels.
- Possibilité de contacter le CPias BFC (4) pour réponses à des questionnements
- Inciter les usagers à privilégier les contacts à distance (téléphone, Skype...) de façon à préserver le lien social sans risquer d'exposition.



**Points de vigilances en services de
soins à domicile**
devant un ou plusieurs cas Covid-19
suspectés/confirmés

Version 1
Rédaction FB/ET/CBS
26/03/2020
Page 10 sur 10

Liens et documents utiles

Site du ministère de la santé :

(1) Informations sur la conduite à tenir envers les professionnels et publics (familles et personnes accueillies) en stade 2 de l'épidémie de coronavirus COVID-19 du 05/03/2020

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

Recommandations SF2H :

(2) Avis de la SF2H : relatif au traitement du linge, au nettoyage des locaux ayant hébergé un patient confirmé à 2019-nCoV et à la protection des personnels du 07 février 2020

Documents CPias BFC

(3) Sont téléchargeables sur le site du CPias BFC [[lien](#)] :

(4) coordonnées CPias :

- Secrétariat site Bourgogne :
03 80 29 30 25
cpias-bfc@chu-dijon.fr
- Secrétariat site Franche Comté :
03 81 66 85 57
cpias-bfc@chu-besancon.fr